

 <p>_AGGLO_ Étammois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p style="text-align: center;">Communauté d'Agglomération de l'Étammois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 18 novembre 2024 <i>Rapporteur : Monsieur Éric MEYER</i></p>	<p style="text-align: center;">CA-DEL-2024- 136</p>
---	---	--

**Signature de la convention de refacturation pour la numérisation du PLU de Puiset-le-Marais
dans la cadre du fonctionnement du service commun d'instruction du droit des sols**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 18 novembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes à Pussay, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Tarik MEZIANE, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Guy CROSNIER, Daniel CIRET, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Laurence BUREAU, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (57).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Xavier GUIOMAR, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Mostefa GHENAÏM, Dramane KEÏTA, Kadiatou LY, Nathalie PABOUDJIAN, Maïram SY (8).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Sana AABIBOU (par procuration à E. DELAGE), Paola LEROY (par procuration à P. JULISSON), Franck MARLIN (par procuration à J. MITTELHAUSSER), Medhi MEJERI (par procuration à M.-C. GIRARDEAU), Joël NOLLEAU (par procuration à J.-M. JOSSO), Virginie TARTARIN (par procuration à N. ANDRÉ), Alain MARTIN (par procuration à Y. VILATTE), Michaël MÉRIGOT (par procuration à E. MEYER), Séverine RAMÉ (par procuration à G. COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à D. LEROUX) (10).

Secrétaire de séance : Monsieur Éric MEYER.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Éric MEYER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 finalisant l'obligation pour les communes de téléverser leurs documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme

VU l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création par un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres, de services communs chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles en dehors des compétences transférées,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne,

VU la délibération CA-DEL-2022-0258 visant la création du service commun d'instruction du droit des sols

VU la délibération CA-DEL-2023-133 du 13 novembre 2023 ayant pour objet l'adoption des conventions de refacturation de la numérisation des PLU aux communes

VU la délibération CA-DEL-2024-021 du 25 mars 2024 mettant à jour les conventions d'adhésion au service d'instruction du droit des sols,

VU la délibération n° 10/2024 du Conseil municipal en date du 7 juin 2024 autorisant le maire à signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction du droit des sols entre la commune de Puiset-le-Marais et la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud Essonne

CONSIDÉRANT que les conventions initiales n'avaient pas anticipé le mode de refacturation de la prestation,

CONSIDÉRANT que la commune de Puiset-le-Marais a fait l'objet d'une numérisation après la négociation des prix pour les communes ayant adhéré initialement au service,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de refacturation pour la numérisation du PLU de Puiset-le-Marais dans la cadre du fonctionnement du service commun d'instruction du droit des sols pour un montant de 1380 euros TTC,

AUTORISE Monsieur le Président de la CAESE à signer la convention de refacturation et l'ensemble des actes y afférent,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...